Image not found or type unknown

Vices cachees voiture d occasion

Par **garabron francoise**, le **09/01/2017** à **16:51**

bonjour,j ai achete une voiture a un particulier en avril 2016,ma voiture roule bien jusqu en septembre 2016 ou la courroie de distribution casse.mon garagiste me confirme la panne.en regardant la derniere facture de mon vendeur,la courroie de distribution ainsi que la pompe a eau ont ete changees le 25 fevrier 2016....je telephone a ce garage qui me dit qu il est assure pour ces malfacons et qui du coup mandate un expert.j ai pris moi aussi un expert,le vendeur aussi.apres la reunion d expertise amiable et contradictoire dattant du 8 novembre 2016.il s avere que la courroie mise en cause est fort usagee et la pompe a eau et le galet tendeur sont dates de 2013 !!!!! depuis mon expert me dit que je suis hors de cause qu un moteur d occasion est prevu pour la reparation de mon vehicule mais les experts des autres parties ne se mettent pas d accord pour l avancement des travaux.que dois je faire ???? porter plainte a qui ?? je n ai pas d argent pour prendre un avocat et je n ai pas d assurance juridique...merci de me repondre

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés